



# SCEN'ART

COMMUNE DE NIHERNE



RÉSERVATION :

Mairie de Niherne  
1/4 place de l'Eglise  
36250 NIHERNE

02 54 29 89 15  
[mairie.niherne@orange.fr](mailto:mairie.niherne@orange.fr)



TARIFS:  
*Particuliers habitant la  
commune de Niherne*

Le week-end : 350€

Location pour le week-end .  
Etat des lieux entrant avec remise des clés.

TARIFS:  
*Particuliers n'habitant pas  
la commune de Niherne*

Le week-end : 500 €





La salle peut accueillir  
jusqu'à 244 personnes  
assises.

Dimensions salle : 283,75 m<sup>2</sup>

Dimensions scène : 69,90 m<sup>2</sup>







## CUISINE :

Frigo

Évier

Lave vaisselle

1 Etagère

1 Poubelle

2 Dessertes

Four : 53x40,5x30,5

**CAUTIONS : 300€ et 100€ (ménage)**  
Le ménage doit être effectué avant l'état  
des lieux sortant du lundi matin.

Un placard contenant :

1 Petit balais

2 Grands balais

2 Raclettes

1 Balayette + 1 pelle

2 Balais serpillère







Hall d'entrée :

Mini bar avec évier

Poubelle

8 minis frigos

Vestiaire

Accès à la cuisine

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite dans  
l'intégralité de la salle.

Vestiaire :

Des cintres sont mis à  
votre disposition.







Toilettes handicapés homme et femme.





Loges :

Canapé convertible

Douche

Table et tabouret



Les loges peuvent être empruntées sur demande, sous réserve de l'accord du Maire.

Accès à l'arrière de la scène pour les personnes à mobilité réduite.

Accès arrière à la salle directement au local de stockage.



Dimensions tables :  
Rondes : 150cm, 8 à 9 pers

20 tables rondes  
12 tables (6 pers)  
14 tables 120x80 (8 pers)  
375 chaises  
52 bancs

L'équipement doit être rangé de la même façon lors  
de la remise des clés, état des lieux sortant.





Parking attenant au Scen'Art

Parc pour enfant à proximité

Vu sur le moulin



CONTRAT DE LOCATION DE L'ESPACE CULTUREL ET DE LOISIRS  
COMMUNAUTAIRE

Contrat de location entre : La Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne représentée par son Vice-Président

Et  
Monsieur/ Madame  
.....  
Représentant de  
.....  
Demeurant :  
.....  
Téléphone :  
.....

Il est convenu ce qui suit :

**Article 1<sup>er</sup> :**

En application et dans le respect d'utilisation de l'espace culturel, la Communauté de Communes Val de l'Indre Brenne met à disposition l'espace culturel

**Article 2 – manifestation – cérémonie**

La mise à disposition de l'espace culturel est consentie pour l'organisation de ..... le ..... (date de la manifestation)  
Cette manifestation regroupera ..... personnes  
L'utilisateur se portera garant afin que le nombre de personnes indiquées ci-dessus, ne soit en aucun cas dépassé (respect des règles de sécurité)

**Article 3 – utilisateur**

L'utilisateur précité a justifié de son domicile en présentant les pièces suivantes :  
.....

**Article 4 – mise à disposition des locaux**

La salle est mise à disposition pour la manifestation :  
Le ..... de ..... à ..... le .....  
Les ..... de ..... à ..... le .....  
Pour la période du ..... au .....

Les locaux pouvant être utilisés pour d'autres manifestations, les horaires indiqués précédemment sont à respecter impérativement.

**Article 5 – modalités de règlement**

L'espace culturel est mis à disposition moyennant le versement de la somme de ..... €  
après du service gestionnaire représenté par le régisseur communautaire  
Un acompte de 300€ sera versé lors de la signature de ce contrat.

Le solde sera réglé à la remise des clés

Toute annulation de réservation devra être signalée. Si celle-ci intervient moins de 8 jours avant l'utilisation des locaux, l'acompte ne sera pas restitué.

#### Cautions :

Deux chèques de caution seront déposés auprès du service gestionnaire lors de la remise des clés.

Un premier chèque d'un montant de 300 €, garantissant les éventuelles dégradations constatées dans la salle (bâtiment, matériel et mobilier).

Un second chèque d'un montant de 100 € en cas d'entretien éventuel à effectuer dans la salle par les services municipaux.

Les chèques de cautions seront renvoyés si aucune dégradation n'a été constatée. Les dispositions du règlement s'appliqueront dans les autres cas.

Les versements s'établiront comme suit :

Acompte : 300 € lors de la signature du contrat de location

Règlement du solde : ..... € à la remise des clés

Chèques de caution : à la remise des clés

#### **Article 6 – Assurance**

Aucune demande de réservation de l'espace culturel ne pourra être prise en compte par le service gestionnaire sans la remise préalable par le futur utilisateur d'une attestation d'assurance couvrant les risques liés à l'utilisation occasionnelle d'un équipement communautaire pouvant accueillir du public ou organiser des manifestations en direction de celui-ci.

#### **Article 7 – remise de clés**

L'utilisateur prendra les clés de l'espace culturel à l'accueil de la mairie de Niherne aux heures d'ouverture, à savoir :

lundi de 13h30 à 18h00

mardi-mercredi-jeudi-vendredi : 9h00 -12h00 et 13h30 -18h00

#### **Article 8 – responsabilité**

Dès l'entrée dans l'espace culturel, l'utilisateur assumera la responsabilité des locaux, en particulier il veillera, lors du départ, à la fermeture de toutes les issues et des systèmes de sécurité liés à l'utilisation de l'office.

#### **Article 9 – règlement d'utilisation de la salle**

L'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement, dont il accepte les clauses. Un exemplaire de ce règlement signé sera annexé à la présente convention.

Fait à ....., le .....

L'utilisateur,  
« Bon pour accord »  
+ signature

Marie-Solange HERMEN, Vice-Présidente de la Communauté de Communes  
ou son représentant  
« Bon pour accord » + signature